



Advicenne annonce l'approbation de l'ensemble des résolutions soutenues par le Conseil d'administration lors de son assemblée générale mixte

Paris, France, le 26 mai 2020 – 19h00 CEST - Advicenne (Euronext : ADVIC) informe ses actionnaires que l'assemblée générale mixte (AGM) du 26 mai 2020 a pu valablement délibérer, le quorum ayant été atteint.

Compte tenu des contraintes liées au contexte de Covid-19, l'assemblée générale mixte d'Advicenne s'est tenue à huis clos. L'AGM a adopté l'ensemble des résolutions proposées, à l'exception de la 49^{ème} résolution qui a été rejetée, conformément aux recommandations du Conseil d'administration.

Les actionnaires de la société ont notamment approuvé la nomination M. le Dr. André Ulmann et de Mme Hege Hellstrom en tant que nouveaux administrateurs de la Société. L'assemblée a également approuvé le renouvellement des mandats d'administrateurs de Bpifrance Investissement, de Monsieur Thibaut Roulon, de IRDI Soridec Gestion, de Cemag Invest et de Mme Charlotte Sibley.

Le Conseil d'administration est ainsi composé de 8 membres, dont 3 membres indépendants et 3 femmes.

Le résultat consolidé du vote par résolution ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale ainsi que les réponses aux questions des actionnaires sont disponibles sur le site www.advicenne.com.

A propos d'Advicenne

Advicenne (Euronext : ADVIC) est une société pharmaceutique spécialisée dans le développement et la commercialisation de traitements innovants en Néphrologie. Notre programme phare fait actuellement l'objet d'essais cliniques avancés dans deux maladies du rein, les acidoses tubulaires rénales et la cystinurie. ADV7103 a obtenu la désignation de médicament orphelin par la Commission européenne dans le traitement de ces deux maladies.

Advicenne a pour ambition de développer de nouveaux médicaments reposant sur une formulation innovante pour répondre à des besoins médicaux non satisfaits plus particulièrement en Néphrologie et en Pédiatrie.

Basée à Paris, Advicenne est cotée sur Euronext Paris depuis 2017 et sur Euronext Bruxelles depuis 2019 en cotation croisée.



Contacts :

Advicenne

David Solomon, André Ulmann,
Paul Michalet
+33 (0)4 66 05 54 20

Email : investors@advicenne.com

Communication financière

NewCap
Dusan Oresansky & Emmanuel Huynh
+33 (0)1 44 71 94 92

Relation Presse

NewCap
Nicolas Merigeau
+33 (0)1 44 71 94 98

Email : advicenne@newcap.eu

Déclarations prospectives - Advicenne

Ce communiqué contient des déclarations prospectives. Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations, le développement de produits et leur potentiel ou les performances futures.

Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que la direction d'Advicenne estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait qu'elles sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle d'Advicenne qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes à la mise sur le marché et à la commercialisation des médicaments développés par Advicenne ainsi que ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés par Advicenne auprès de l'Autorité des marchés financiers y compris ceux énumérés dans le chapitre 4 « Facteurs de risque » du document d'enregistrement universel d'Advicenne déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 19 décembre 2019 sous le numéro D.19-1036. Advicenne ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Les informations sur l'utilisation de candidats médicaments éventuellement présentées dans ce communiqué de presse se basent sur les résultats issus de nos études à l'heure de sa publication ; étant précisé qu'un candidat médicament est un produit n'ayant pas encore fait l'objet d'une autorisation de mise sur le marché délivrée par une Agence de Santé.